Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Santé Environnement

Les nouvelles mesures

3e PLAN NATIONAL 2015 > 2019

L'environnement joue un rôle majeur sur la santé et sa dégradation entraîne des atteintes parfois très graves. Le nouveau plan santé-environnement mobilise tous les acteurs concernés pour réduire ces expositions à partir d'une évaluation globale.
La Conférence environnementale des 27 et 28 novembre, présidée par le Président de la République, se saisira du thème santé-environnement.

Des DÉCISIONS DÉJÀ PRISES

Réduire l'usage des PESTICIDES

L'impact des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles et des riverains est de mieux en mieux connu. Depuis le printemps 2014 Ségolène Royal et Stéphane Le Foll ont décidé :
- d'interdire définitivement l'épandage aérien des pesticides ;
- d'interdire définitivement l'épandage terrestre à proximité des lieux accueillant des publics sensibles ;
- d'interdire l'utilisation des pesticides chimiques par les collectivités, dans le cadre de la charte *Terre saine*.

Améliorer la QUALITÉ DE L'AIR

La loi de transition énergétique pour la croissance verte favorise l'utilisation de véhicules propres, notamment électriques, et met en place une prime à la conversion pour le remplacement d'un véhicule diesel ancien par un véhicule propre, sous conditions de ressources et en priorité dans les zones concernées par une mauvaise qualité de l'air. Le cumul du bonus et de la prime à la conversion pourra atteindre 10 000 euros. Des outils de gestion de la qualité de l'air intérieur seront développés d'ici fin 2014 pour les lieux accueillant des enfants.

Réduire l'exposition aux PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, adoptée le 29 avril 2014, a conforté l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et dans les matériaux au contact des denrées alimentaires.
Pour aller plus loin, la France propose l'interdiction du bisphénol A dans les tickets de caisse et évalue chaque année cinq nouvelles substances pour déterminer les mesures de gestion appropriées.

Les 10 actions immédiates

portées par ***Ségolène Royal,***
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
et ***Marisol Touraine,***
ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Améliorer la qualité de l'ENVIRONNEMENT SONORE

Le bruit figure parmi les principales nuisances ressenties par les Français dans leur vie quotidienne et leur environnement de proximité. En effet, 86 % des Français se déclarent gênés par le bruit[1], en priorité par les infrastructures de transport et les bruits de voisinage.
Comme le rappelle l'Anses dans son rapport de 2013, l'exposition au bruit a des effets sanitaires dits extra-auditifs : certains à court terme (perturbation du sommeil, expression de la gêne, etc.), d'autres après des temps d'exposition relativement longs (difficultés dans l'apprentissage scolaire, effets cardiovasculaires, etc.).
Ces effets, qui ne sont pas spécifiques à l'exposition au bruit et peuvent être observés dans d'autres situations d'agression environnementale, sont aujourd'hui insuffisamment pris en compte.

[1] Sondage IFOP Les Français et les nuisances sonores, octobre 2014

ACTION **Publier rapidement un guide pour améliorer la qualité acoustique dans les écoles, développer l'éducation au bruit et à la citoyenneté, notamment auprès des jeunes, et mettre à disposition du public une application sur les 15 points à vérifier en matière de bruit dans les logements.**

Réduire les expositions liées aux CONTAMINATIONS ENVIRONNEMENTALES DES SOLS

Comme l'air ou l'eau, le sol est un milieu où peuvent se concentrer des polluants, du fait de certaines pratiques industrielles, agricoles ou urbaines, mais il est aussi à l'interface avec les autres milieux (milieux aquatiques – eaux de surface et souterraines –, atmosphère et biosphère).
Les modifications relatives à la contamination des sols s'effectuent avec des constantes de temps beaucoup plus longues que pour les autres milieux.
Les actions de prévention et de réduction des expositions doivent considérer l'ensemble des spécificités des sols, en se focalisant sur les expositions des enfants pour lesquels l'ingestion de poussières de sols pollués ou la fréquentation de sites pollués représentent des enjeux de santé particuliers.

ACTION **Réaliser un diagnostic préventif de l'état des sols des établissements recevant des publics sensibles (crèches et écoles en particulier) en vue d'engager les actions nécessaires.**

Assurer une vigilance sur les risques potentiels liés aux NANOMATÉRIAUX

Les nanosciences font l'objet d'efforts intenses de recherche et d'innovation. Pour autant, l'évaluation des risques potentiels est encore très incomplète. De très nombreux paramètres sont invoqués dans les mécanismes de toxicité des nanomatériaux. L'identification du ou des facteurs prépondérants dans divers modèles biologiques est un enjeu majeur des recherches en toxicologie. De par leur taille et leur structure, ces particules soulèvent encore des questions quant à leurs mécanismes d'action. De manière générale, l'évaluation des propriétés des substances est de la responsabilité des industriels et la prise en compte dans Reach au niveau de l'Union européenne doit être précisée.

ACTION **Évaluer l'exposition aux nanomatériaux dans les denrées alimentaires et réaliser des campagnes de mesures des nanomatériaux dans l'air extérieur des sites de fabrications.**

Réduire l'exposition des populations aux PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Certains produits ou objets d'usage quotidien, comme les détergents, cosmétiques, textiles ou peintures, peuvent contenir des substances classées perturbateurs endocriniens. Ces derniers regroupent de nombreuses substances chimiques pouvant interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et influer sur la reproduction, la croissance, le développement ou encore le comportement. Les effets sur la santé humaine et sur l'environnement, aujourd'hui documentés, appellent à l'action afin de prévenir les risques et limiter l'exposition des populations, en particulier celle des femmes enceintes et des jeunes enfants.
Grâce à l'adoption de sa stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, la France devient moteur dans la préparation de la stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens. La mise en place d'un label *Tickets sans bisphénol A* et la recherche de substances classées perturbateurs endocriniens dans les jouets s'inscrivent dans le cadre des mesures annoncées pour accompagner la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

ACTION **Mise en place d'un label *Tickets sans bisphénol A* et recherche des substances classées perturbateurs endocriniens dans les jouets.**

Améliorer la **QUALITÉ DE L'EAU** destinée à la consommation humaine

Au cours de ces dernières années, l'actualité a été, à plusieurs reprises, marquée par des épisodes de pollutions des eaux par des micropolluants non réglementés conduisant à des restrictions d'usage (nitrosamines, perchlorate...) notamment au niveau des captages d'eau destinée à la consommation humaine. L'exploitation d'un système d'alimentation en eau potable impose une gestion performante, qui doit permettre de détecter suffisamment tôt les contaminations pour en limiter les éventuelles conséquences sur la santé publique. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir la mise en place au niveau local de plans spécifiques à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, à l'image de l'expérience conduite en Poitou-Charentes.

ACTION **Sécuriser l'alimentation en eau potable, augmenter le nombre de captages prioritaires protégés et mieux surveiller les substances émergentes dans l'eau.**

Évaluer les risques de l'exposition aux **ONDES** électromagnétiques

Le développement des technologies utilisant des ondes électromagnétiques et des usages associés s'est fortement amplifié au cours de ces 20 dernières années. Ces technologies sont susceptibles d'augmenter l'exposition de la population générale ou des utilisateurs et s'accompagnent de multiples questions et d'inquiétudes, notamment en ce qui concerne leurs possibles impacts sanitaires.
Les incertitudes scientifiques sur ce sujet nécessitent une vigilance et un suivi, ainsi que la poursuite d'un objectif de transparence de l'information et de sobriété en matière d'émission d'ondes électromagnétiques.

ACTION **Collecter et mettre à disposition du public des données liées au niveau d'exposition et aux éventuels risques associés aux ondes électromagnétiques.**

Prévenir le risque D'**ALLERGIE LIÉE AUX POLLENS**

Les maladies allergiques (respiratoires, cutanées ou digestives) liées à l'environnement aérien ou alimentaire sont un véritable enjeu de santé publique. L'augmentation croissante de la prévalence de ces maladies est en lien avec une modification importante de notre environnement allergénique.
Une surveillance des pollens, dont la finalité est d'informer la population et les professionnels de la santé sur leurs concentrations atmosphériques, a été mise en place. Elle permet d'anticiper la prise de médicaments ou de différer une activité. Il s'agit maintenant de travailler à la réduction du risque à la source.

ACTION **Réduire la présence et le développement de végétaux émetteurs de pollens allergisants, par la diffusion d'une information sur le risque allergique et ou toxique lors de la vente des végétaux concernés et par la formation du personnel en charge de la gestion des espaces verts des collectivités.**

Contrôler et restreindre progressivement l'usage des **PESTICIDES**

L'utilisation de pesticides depuis des décennies a conduit à leur dissémination dans l'environnement et pour certains à une persistance sur le long terme. Les études d'imprégnation montrent une exposition de la population. La question des effets des pesticides sur la santé, en particulier celle des personnes sensibles ou particulièrement exposées, suscite des inquiétudes. Plusieurs mesures de réduction de l'usage des pesticides ont été concrétisées ces derniers mois, sous l'impulsion de Ségolène Royal et de Stéphane Le Foll. Les questions relatives à la surveillance des pesticides dans l'air en vue d'évaluer leur impact éventuel sur la santé seront traitées dans le cadre du PNSE3.

ACTION **Lancer une campagne de surveillance des pesticides dans l'air et documenter les usages de pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses.**

Mieux connaitre et réduire l'exposition à l'**AMIANTE NATUREL**

L'amiante est un cancérogène avéré pour l'homme. Si la mise en œuvre d'actions de prévention des risques liés à l'amiante dans les bâtiments et en milieu professionnel est réalisée depuis les années 1990, il convient aussi de prendre en compte les expositions liées :

- aux émissions de fibre d'amiante à partir d'affleurements naturels amiantifères ou provoquées par des activités humaines sur des terrains ou roches amiantifères ;
- aux éventuelles émissions de fibres d'amiante ou de fibres apparentées lors de chantiers lourds sur des ouvrages contenant des granulats de carrière susceptibles de contenir de telles fibres.

ACTION **Définir et mettre en œuvre un cadre de prévention adapté pour les chantiers et activités susceptibles d'intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante naturel.**

Favoriser la **NATURE EN VILLE**, créer des **JARDINS THÉRAPEUTIQUES** dans les établissements de soins

Les impacts positifs que peut avoir l'environnement naturel ont été démontrés. Les travaux scientifiques mettant en évidence l'intérêt de développer les jardins thérapeutiques dans les établissements de santé sont maintenant nombreux. Leurs bienfaits sont avérés aussi bien pour les patients, notamment atteints de la maladie d'Alzeihmer, que pour le personnel soignant de l'hôpital.

ACTION **Établir le bilan des connaissances et en décliner les pistes les plus prometteuses en matière d'aménagement des espaces de nature au bénéfice de la santé, notamment généraliser les jardins thérapeutiques.**

Santé-environnement, un thème prioritaire de la CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE des 27 et 28 novembre 2014

À partir des travaux du PNSE, la conférence environnementale se penchera sur quatre politiques publiques à accélérer.

- ***Santé et biodiversité,*** un thème insuffisamment traité jusqu'à maintenant et dont les enjeux sont de mieux en mieux connus.
- ***L'amélioration de la qualité de l'air*** qui reste l'un des enjeux sanitaires prioritaires malgré les progrès des ces dernière années.
- ***La réduction du bruit*** dans l'environnement.
- ***La réduction de l'impact des substances chimiques*** les plus préoccupantes notamment les toxiques, les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux utilisés dans les produits au contact du public, en particulier les produits d'entretien et les pesticides.

CRÉER UNE DYNAMIQUE DANS LES TERRITOIRES autour des questions de santé environnement

Il s'agit aujourd'hui de mobiliser autour de ces préoccupations les acteurs des territoires : collectivités territoriales, associations, entreprises et services de l'État. Toutes les actions n'auront de sens que si se crée une dynamique nationale et territoriale autour des thématiques de santé environnementale. Il s'agit aussi d'informer et d'éduquer en favorisant la diffusion de la connaissance. Quatre priorités du troisième plan santé environnement visent à son appropriation par tous.

• ***Favoriser l'implication de la population*** dans les décisions liées à la santé environnement.

ACTION **Mettre en place, dans les régions volontaires, un appel à projets concerté Étatrégion afin de soutenir financièrement des initiatives locales en santé-environnement.**

• ***Décliner le plan national en plans régionaux,*** adaptés aux priorités locales.

• ***Mettre en place des outils*** pour aider les collectivités à faire face aux situations de cumul d'expositions environnementales.

• ***Poursuivre les efforts*** en matière d'éducation, de formation et d'information en santé environnement.

ACTION **Créer un portail internet santé environnement regroupant les initiatives locales innovantes et facilitant leur multiplication, afin de faciliter l'information de l'ensemble des citoyens.**

RECHERCHE ET INNOVATION

L'ANSES soutiendra, notamment à travers ses appels à proposition de recherche, le développement de produits de substitution aux substances dangereuses, les évaluations de risques liés aux nouvelles technologies et l'amélioration des connaissances sur les effets des pesticides.

L'INERIS développe un label *Ticket sans bisphénol A* et des guides pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et met au point des méthodes de mesures des nanoparticules dans l'air.

Par ailleurs, un des thèmes d'action du ***2e Programme pour les investissements d'avenir*** (PIA) pourra soutenir les initiatives les plus innovantes dans ces domaines.

EN BREF

Une feuille de route CONCERTÉE

▸ LE TROISIÈME PLAN national santé-environnement a été élaboré par les ministères de l'Écologie et de la Santé, en concertation avec les autres ministères, les collectivités, les associations, les partenaires sociaux et les entreprises, réunis au sein du groupe santé-environnement présidé par le député Gérard Bapt.

▸ FRUIT D'UNE LARGE CONCERTATION, il se fonde sur les propositions de plusieurs groupes ouverts à l'ensemble des parties prenantes en santé environnement. Ces propositions ont été hiérarchisées et enrichies par un comité d'appui scientifique.

▸ LE PLAN SERA MIS EN ŒUVRE au niveau national par l'ensemble des ministères et agences concernés. Pour prendre en compte les enjeux locaux particuliers, des plans régionaux santé environnement seront élaborés.

▸ LE PLAN FERA L'OBJET D'UN SUIVI RÉGULIER par un comité de pilotage spécifique réunissant les parties prenantes au niveau national.

DICOM-DGPR/PLA/14185-Novembre 2014